CONVENTION NATIONALE.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LE COMITÉ DE L'EXAMEN DES COMPTES.

CITOYENS,

BORIE, *Président*; rue Mazarine, maison de la Nation, N°. 35.
MAIGNEN, *Secrétaire*, rue d'Argenteuil, N°. 30.
TEXIER, aux Jacobins-St.-Honoré.
LAROCHE, rue de l'Echelle, hôtel d'Arbois.
PINET, quai de Voltaire, N°. 2.
JOURDAN, rue St.-Honoré, hôtel d'Angleterre.
DELAMARRE, rue Quincampoix, N°. 37.
DUPIN, rue Ste.-Anne, N°. 105.
PERSONNE, rue des Moineaux, N°. 4.
HAVIN, rue d'Antin, N°. 4.
BEAUCHETON, rue Tresnaye-St.-Eustache, N°. 3.
GEOFFROY, rue de Verneuil, N°. 428.
VINET, quai de Voltaire.
LACRAMPE, rue Traversière-St.-Honoré, N°. 23.
JORRAND, rue St.-Honoré, N°. 447.

SUPPLÉANS.

CITOYENS,

L. J. GARROS, rue Grenelle-St.-Honoré.
BEAUCHAMP, rue de Chartres, hôtel de Bordeaux.

Décret du 5 Décembre 1791.

ART. II.

Le comité de l'examen des comptes sera chargé d'examiner les comptes sur pièces et acquits comptables, et tous comptes qui auront été présentés au bureau de comptabilité ; établi par le décret du 15 septembre 1791, d'en faire le rapport à l'Assemblée, de proposer les lois à former pour accélérer la présentation et l'apurement, soit des comptes courant, soit des comptes arriérés.

Les comptes des ministres sont aussi renvoyés depuis peu à ce comité.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

